Envoyé en préfecture le 28/11/2023
Reçu en préfecture le 28/11/2023
Publié le
ID : 077-217700384-20231124-2023_36DELIB-DE

MAIRIE DE BOISSETTES

Date de la Convocation
20 novembre 2023

Date de l'Affichage
20 novembre 2023

Nombre de Conseillers

En exercice :	11
Présents :	7
Représentés :	4
Absents :	4

Objet de la délibération

Autorisation donnée au maire d'engager, de liquider et de mandater des dépenses d'investissement

AVANT vote du budget 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
2023-36 SEANCE DU 24 novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-quatre novembre à dix-huit heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique, à la mairie de Boissettes, sous la Présidence de Monsieur Thierry SEGURA, Maire.

PRESENTS :
Monsieur Thierry SEGURA, **Maire,**
M Philippe BARRAULT, **Adjoint,**
Mme Florence DECHELLE, Mme Pascale BACQUET, Mme Marie CORNET-VERNET, M Pierre de MONTALEMBERT, M Daniel MATHÉ **Conseillers Municipaux.**

ABSENTS et REPRESENTES
Mme Fabienne COLIN-FAURE représentée par M Thierry SEGURA,
Mme Oriane PODEVIN représentée par Mme Pascale BACQUET
M Grégory THIBAUD représenté par M Daniel MATHÉ
M Jean-Paul ANGLADE représenté par M Philippe BARRAULT

ABSENTS NON REPRESENTES

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Pascale BACQUET

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales,

VU le code général des collectivités locales et notamment l'article L 1612-1, al 3 du code général des collectivités territoriales,

VU le montant budgétisé section d'investissement 2023 chapitre 20 30 660,00 €

VU le montant budgétisé section d'investissement 2023 chapitre 21 1 066 355,60 €

Total 1 097 015,60 €

VU les investissements indispensables dont le besoin peut intervenir avant le vote du budget primitif 2024.

Envoyé en préfecture le 28/11/2023
Reçu en préfecture le 28/11/2023
Publié le
ID : 077-217700384-20231124-2023_36DELIB-DE

Et après en avoir délibéré et à l'unanimité, Le Conseil municipal,

AUTORISE le Maire à engager, à liquider et à mandater des dépenses d'investissement.
Suivant la répartition des lignes d'investissement suivantes :

Chapitre 20	30 660,00 x 25% =	7 665,00 €
Chapitre 21	1 066 355,60 x 25% =	266 588.90 €
	Total =	274 253,90 €

A Boissettes le 24 novembre 2023

La Secrétaire de séance,
Pascale BACQUET

Le Maire,
Thierry SEGURA